

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

Statistique et sciences humaines

Journal de la société statistique de Paris, tome 115 (1974), p. 350-363

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1974__115__350_0

© Société de statistique de Paris, 1974, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

STATISTIQUE ET SCIENCES HUMAINES

(Propédeutique à une étude statistique et informatique des traces laissées par l'activité humaine dans les actes et documents publics

Miscellaneous facts scattered in legal documents and in the most various records can be regrouped statistically according to activities connected with human life. One can easily follow the social and economic evolution of families with the help of correlations thus calculated.

Die Tatsachen der verschiedensten Art, die sich zerstreut in den Notariatsakten und den Archiven aller Art finden, können unter einer statistischen Form zusammengefasst werden entsprechend der Tätigkeit der einzelnen menschlichen Wesen. Auf diese Art kann man leicht die gesellschaftliche und wirtschaftliche Entwicklung der Familien verfolgen mit Hilfe von errechneten Korrelationskoeffizienten.

Las datos de toda clase diseminados en los documentos notariales y en las archivas las mas diversos (se puede reunirlos) de una manera estadística segun actividades ligados con la vida de las seres humanos. Se puede segun con facilidad la evolución social y económica de los familias gracias a los correlacions así calendados.

L'étude statistique du contenu des actes de la pratique juridique a déjà donné lieu à un certain nombre de travaux, tant par nous-même (notamment dans ce Journal depuis 1951) que par plusieurs autres auteurs ⁽¹⁾. En ce qui nous concerne, seule une longue familiarité avec les actes notariés nous les a permis. Les autres auteurs ont puisé dans les archives

1. Nous nous proposons d'en publier une bibliographie ultérieurement dans ce Journal.

publiques les seuls documents sur lesquels leurs travaux avaient attiré nécessairement leur attention sans, en général, pouvoir en prendre une vue d'ensemble. On ne pouvait manquer en effet d'être découragé devant la masse des actes et registres disponibles (notariaux, judiciaires, fiscaux, administratifs, religieux, militaires, etc.), sans liens évidents entre eux et paraissant difficilement exploitables par des moyens artisanaux. Les travaux partiels sus-énoncés avaient commencé à montrer que même par ces méthodes artisanales, et *a fortiori* avec des moyens mécanographiques, une exploitation statistique d'un intérêt non négligeable était possible. Les développements de l'informatique laissent espérer que l'utilisation de ce donné pourra prendre un développement considérable ⁽¹⁾. Pour le permettre, il apparaît nécessaire de se livrer à un travail préalable de rationalisation de l'apparent désordre que constituent ces archives. Le présent article se propose d'en être une première approche pour la France aux périodes moderne et contemporaine. La voie à suivre ne nous paraît pas en effet être seulement une description et classification des nombreux documents d'archives existant, comme on l'a généralement cru, mais, ceux-ci n'étant que les sédiments et empreintes laissés par la vie de l'*homme* à ses divers stades, résider dans la prise en considération à titre principal du processus de développement de cette vie humaine et, comme dans le pays et aux époques considérées les événements principaux en sont marqués pour la majeure partie des êtres humains dans les actes notariés, utiliser la chronologie de ceux-ci comme l'axe de notre construction.

Depuis plusieurs siècles une année normale fournit dans une ville moyenne plusieurs milliers d'actes notariés de nature extrêmement variée. Un travail préalable de classement d'après leur nature s'impose, pour qu'on ne se perde pas dans leur complexité et qu'on cherche la voie d'étude en connaissance de cause. Nous avons nous-même mis au point un type de classification maintenant bien connu, notamment des lecteurs de ce Journal; à titre d'exemple, pour une étude très modeste de la répartition par nature d'activité socio-économique des actes notariés à l'Ile de France à la fin du XVIII^e siècle (étant bien entendu que des comparaisons entre villes et époques s'imposent pour avoir une vue d'ensemble de l'activité de la clientèle notariale, de ses variables temporelles et spatiales comme de ses constantes; nous dirigeons actuellement une telle enquête comparative), nous renvoyons à l'annexe au présent article ⁽²⁾. Mais l'acte juridique lui-même apparaît de l'extérieur comme un amas très confus de données qu'il importe de rationaliser aux fins de fournir des éléments ultimes d'information à l'analyse statistique et à l'alimentation de l'ordinateur ⁽³⁾. Nous ne procéderons ici, à titre démonstratif, qu'à une décomposition sommaire d'un acte de vente et d'un acte de prêt contemporains banals, étant précisé que de tels actes contiennent souvent beaucoup plus d'informations utilisables que n'en signalent nos deux exemples ⁽⁴⁾.

1. Cf. en dernier lieu la communication faite à notre Société le 3 avril 1974 par M. le professeur J.-P. BUFFELAN.

2. Nous préférons en effet renvoyer en annexe ce qui dans la présente étude constitue seulement l'exposé de méthodes déjà opérationnelles, pour garder dans le texte principal surtout la partie la plus prospective de notre travail.

3. Il ne semble pas que des éléments très utiles puissent être tirés des nombreuses études effectuées par les juristes purs sur les formules d'actes, faites sous l'angle du droit seul et de son évolution (on pourra consulter à cet égard les *Recherches sur le rôle de la formule notariale dans le droit positif*, de Jean-Louis SOURIOUX, Paris, 1967, et la bibliographie que contient cet ouvrage).

4. M. André LAPEYRE a publié, orientés vers la pratique, plusieurs articles relatifs à la décomposition élémentaire des actes notariés dans *La Semaine juridique*, en 1967-1968, sous les titres généraux *Les éléments primaires des contrats* et *Les itinéraires juridiques*. Voir aussi, d'Alain CHOURAQUI, *L'informatique au service du droit*, P. U. F., Paris, 1974, et la bibliographie qui y figure.

VENTE

Les principaux éléments de décomposition d'un acte de vente de son début à sa fin figurent, numérotés de 1 à 11 sur l'axe ci-après, commentés ensuite :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

1. Renseignements sur les vendeurs : célibataires, veufs, époux (agissant seuls ou conjointement?), l'un représenté par l'autre (mandat légal ou conventionnel) ou tous deux représentés (comment : par parents (lesquels?), par professionnels...); âge; profession; capacité (majeurs, mineurs, interdits autorisés); régime matrimonial; qualité, état, dignité ⁽¹⁾, domicile; indivision; personne morale (de quelle nature? publique ou privée, civile ou religieuse, *in bonis* ou en état de cessation de paiement, à but lucratif ou désintéressé), etc.

2. Renseignements similaires sur les acquéreurs.

3. Nature et désignation des biens vendus : immeubles (de quelle nature, surface, etc.), fonds de commerce, droits au bail, rentes (sur qui), créances (avec sûretés? lesquelles? hypothécaires, nantissements...), parts de société, offices, brevets d'invention, marques de fabrique, etc.).

4. Origine de propriété : acquisition (depuis quand?) avant le mariage, pendant la communauté, à titre de propre, avec prix payé comptant (à terme, contre rente, etc.), avec obligation d'emploi, par adjudication (amiable, judiciaire après saisie, par rupture forcée d'indivision entre majeurs ou par le fait de la présence de mineurs), attribution par donation partage, par donation précipitaire, par succession *ab intestat*, par succession testamentaire ou partage entre héritiers; acquisition par voie de prescription, par échange, par dation en paiement, etc.

5. Charges (copropriété, occupants et locataires, servitudes contractuelles passives, mitoyennetés, servitudes publiques, hypothèques et privilèges, droit de retour; pour la période prérévolutionnaire : cens et autres charges de droit d'Ancien Régime) et avantages (servitudes actives).

6. Prix.

7. Modalités de paiement : comptant (monnaie et espèces; lesquelles, surtout pour les périodes anciennes?; valeurs acceptées comme numéraire); partie comptant, partie à terme; indexation du terme; conversion en rente viagère (propre ou réversible); dation en paiement; délégation du prix; obligation de nourriture et soins; compensation avec créance.

8. Origine des fonds : acquisition en remploi à titre de biens propres; paiement par subrogation (par qui, dans quelles conditions?).

1. Ces notions n'intéressent pas seulement l'Ancien Régime. Il serait important, par exemple, d'étudier l'évolution de la fortune sémantique de la qualification de propriétaire, qui prédominait souvent au cours du xix^e siècle sur les professions et fonctions exercées par le comparant à l'acte dès qu'il pouvait faire état de la propriété d'un bien immobilier si petit soit-il, et de la progressive occultation de cette qualité, pratiquement disparue des actes urbains au milieu du xx^e siècle.

9. Accessoires du prix (privilège de vendeur et action résolutoire, affectation hypothécaire, nantissement, stipulation de concurrence, séquestre, cautionnement, cession d'antériorité).

10. Entrée en jouissance : date; réserves (droit d'usage et d'habitation des vendeurs; réserve d'usufruit; location ⁽¹⁾).

11. Signatures (et témoins certificateurs dans certains cas).

PRÊT

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

1. et 2. Prêteurs et emprunteurs. Renvoi à la vente sus-analysée. Intervention éventuelle du conjoint.

3. Somme prêtée (ou biens, pour les prêts à usage).

4. Taux d'intérêts, modalités de paiement de ceux-ci; constance, dégressivité ou progressivité, indexation éventuelle des intérêts.

5. Durée du prêt (remboursement global à l'échéance ou remboursements échelonnés, indexation éventuelle du capital).

6. Pénalités prévues pour non-paiement du capital et des intérêts; leur sévérité comparée avec d'autres villes, époques, selon l'état, l'âge, la profession et autres situations relatives des parties, ainsi qu'avec les sommes ou prestations dues à d'autres titres (rentes, soldes de prix de vente, marchés de fournitures ou de travaux, etc.).

7. Garanties fournies (nantissement, cautionnement simple ou hypothécaire, hypothèque directe); précisions sur les biens donnés en garantie (importance, description, mode et date d'entrée dans le patrimoine).

Pour les applications concrètes, bien que partielles, de cette analyse, nous renvoyons à nos articles publiés notamment ici même, tant sur ces deux types d'actes que sur nombre d'autres, de même que pour les études globales utilisant tout le donné des principales catégories d'actes dans un même office notarial. Signalons seulement ici un type de recherche permis par l'étude statistique des caractéristiques des contractants et des désignations des biens énoncés dans diverses natures d'actes, celle du rayonnement et de la zone d'influence économique, sociale et culturelle de la ville en cause : où est le domicile des parties aux actes? nombre de personnes étrangères aux environs proches comparaissant personnellement, se faisant représenter par des mandataires habitant la ville? influence différentielle de celle-ci sur (et de) la région (représentable aisément par un graphique avec flèches d'épaisseur, longueur, graphie et orientation différentes selon la nature, l'importance et le sens des influences) selon les types d'actes (en rapport avec les affaires judiciaires, ou économiques, immobilières, familiales, religieuses, nobiliaires, etc.), selon la situation des biens mutés et leur valeur (ici encore possibilité d'étude du rapport des entrées-sorties : propriétés des

1. Il est à regretter que la plupart des études d'histoire économique comparent les valeurs d'acquisition sans référence à l'état locatif, alors que depuis le droit romain et l'ancien droit jusqu'à nos jours la nécessité de supporter les locations ou d'indemniser les locataires expulsés a toujours justifié un prix moins élevé pour un immeuble loué (sauf pendant certaines périodes de récession); cf. à cet égard J.-L. SOURIOUX, *op. cit.*, p. 54 et suiv.

citoyens au dehors proche et lointain de la ville; propriétés des étrangers dans la ville); mêmes études pour les localités environnantes; là aussi des analyses différentielles sont possibles (étendue et poids de l'influence sociale et économique de la noblesse par rapport à celle des différents milieux bourgeois, du chapitre, des couvents, etc.; valeurs actives et passives vis-à-vis de l'hors-ville proche et lointain des collectivités publiques, communautés de métiers, fabriques, confréries, etc.). Des études de tableaux d'entrée-sortie du même type entre sexes, classes d'âges, groupes socio-professionnels, etc., sont permises dans les mêmes conditions, avec possibilité d'étudier les vitesses respectives de rotation des biens, la simplicité ou complexité des circuits de transmission, le tout facilement représentable graphiquement, notamment selon les méthodes de la sémiologie graphique de Jacques Bertin, et traitable statistiquement et informatiquement.

La mise en mémoire d'ordinateur de toutes ces données permettra en effet d'obtenir presque instantanément la réponse à toute question posée sur les faits socio-économiques figurant dans les actes et leur évolution : quelle est l'importance de la propriété immobilière en fonction des sexe, âge, lieu de domicile, profession, état? Quelle est l'évolution des montants des prêts, de leur durée, des taux d'intérêt, de la nature des garanties, etc., selon les diverses catégories de prêteurs et d'emprunteurs? La durée de vie moyenne selon l'habitat, la fortune, le quartier, l'importance et la nature des héritages recueillis, etc. Tous les calculs d'effectifs et de pourcentages, tableaux croisés, régressions et corrélations, analyses factorielles, classification automatique, segmentation, modèles et simulation, analyses de variance, analyses multicritères, programmes de vérification de la cohérence des données, etc., peuvent être ainsi mis en œuvre à partir de cette « banque de données ».

Tous ces travaux d'analyse logique de la structure des divers types d'actes notariés permettent certes de mener de nombreuses études économiques et sociales, mais non d'aboutir à une vue à ambition aussi globalisante que possible de la vie individuelle et sociale à travers les générations. Nous pensons qu'il est possible d'y tendre en réintégrant ces actes et faits juridiques (le fait juridique n'étant évidemment lui-même le plus souvent considéré qu'en tant que saisie et identification d'un fait social, économique, politique, religieux, ou même biologique, tel que la naissance ou la mort) à leur place chronologique dans la vie de l'individu qui les a créés ou subis, ou plutôt de la suite d'individus entre lesquels se transmettent les gènes, les biens matériels, les coutumes matrimoniales, les pratiques religieuses, les aptitudes professionnelles, les dignités, etc., ces actes se succédant sur des axes successifs orientés de la naissance à la mort, tout en constituant des nœuds de relation avec les autres axes individuels : aux stades des relations matrimoniales, des transmissions de biens avec réciprocité (actes à titre onéreux) ou sans réciprocité (actes gratificatoires), de l'assistance financière, de la transmission du savoir professionnel, etc. Pour établir cet axe, le plus facile nous semble être d'utiliser la combinaison « actes d'état civil (registres paroissiaux pour l'Ancien Régime), actes notariés »; les premiers comportent peu de données à recueillir pour chaque individu et sont donc relativement simples à utiliser (les méthodes sont maintenant bien au point; cf. notamment le *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, de M. FLEURY et L. HENRY, I. N. E. D., Paris); les seconds sont extrêmement riches, la plupart des actes importants passant dans le passé par l'intermédiaire des notaires pour la grande majorité de la population ⁽¹⁾; ils se complètent l'un l'autre en cas de lacune matérielle. L'axe de référence ainsi construit, choisi simplement parce que beaucoup plus riche, pour la plupart des gens tout au moins, que les axes parallèles qui pourraient être

1. Nous verrons plus loin que, pour les actes non notariés, de multiples registres partiels peuvent combler les lacunes de l'axe notarial de base qui y renvoie chaque fois que nécessaire.

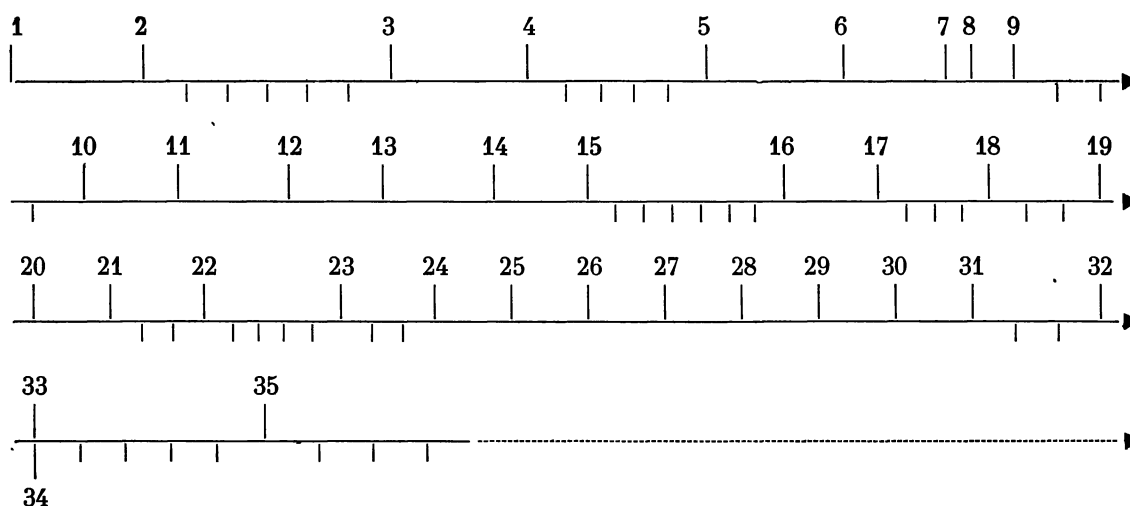
construits avec d'autres documents (axes des faits religieux, du cursus administratif, militaire, universitaire, des procès, des séjours à l'hôpital ou en prison, des relations avec le fisc, des domiciles successifs permettant notamment l'étude des phénomènes migratoires, etc.), y renvoie chaque fois qu'il est nécessaire à l'occasion des actes et faits juridiques qui y sont rapportés. Les renseignements figurant sur cet axe, complétés par ceux recueillis sur les autres documents et registres auxquels il renvoie chaque fois que nécessaire, peuvent former l'élément individuel de base d'un fichier général de la population pour le passé, rassemblant tous les renseignements sur chaque individu (mais sans présenter les inconvénients éthiques pouvant être ceux d'un fichier des vivants), tel qu'il existe déjà pour le présent dans certains pays, tels que la Finlande, et tel que l'ordinateur global qui a été proposé et, provisoirement semble-t-il, abandonné en France et aux États-Unis. L'axe notarial constitue en fait plutôt un fil conducteur, pour la recherche et pour les renvois aux autres documents, plus fécond que d'autres axes de vie individuels; mais il est évident que les autres sources, pour moins riches et souvent complémentaires qu'elles soient, doivent être exploitées concurremment. Ceci n'a rien d'utopique puisque, pour des villes susceptibles de donner lieu à de fructueuses études socio-économiques globales comme étant et ayant été de longue date économiquement prospères, capitales provinciales, villes parlementaires et/ou universitaires, évêchés ou métropoles religieuses, etc., comme Bordeaux, Aix-Marseille, Dijon, Besançon ou Genève, la plupart des registres conservés (notariaux, de contrôle des actes, fiscaux, administratifs, des greffes des juridictions civiles, consulaires et ecclésiastiques, etc.) se trouvent rassemblés en un lieu unique, les Archives départementales (ou d'État, à Genève), que les quelques archives locales non rassemblées en ce Service sont facilement consultables par l'équipe de recherche dans la même ville (mairie, évêché) ou à Paris (Archives de l'armée, par exemple) et que les données fournies par les uns suppléent souvent les lacunes d'autres registres. De même que ce document individuel reconstituera la vie de l'être humain, la mémoire de l'ordinateur contenant l'ensemble des documents individuels pour la zone et la période étudiées reconstituera la société, et les interrogations qui lui seront faites nous révéleront les relations sociales et les ensembles de faits historiques (au sens de la théorie des ensembles) existant alors. Les constantes, les structures et les lois se dégageront, et les méthodes de simulation, de théorie des jeux, de calcul des probabilités et de recherche opérationnelle permettront souvent de reconstituer les données que l'état des archives ne permet plus de connaître directement (si tel ensemble de faits juridiques, de comportements traducteurs de mentalité, de rapports économiques existe, il y a telle probabilité que tels autres phénomènes ignorés se soient produits dans tel sens ⁽¹⁾)

1. Cette possibilité de découverte de faits juridiques à travers d'autres faits humains qu'on constate y être habituellement liés a été aperçue dès longtemps. C'est le cas du magistrat et professeur de droit orléanais PREVOST DE LA JANNES, décédé en 1749, dans son discours à ses étudiants en droit intitulé *De la nature des preuves par lesquelles le juge peut parvenir à connaître la vérité dans les différents soumis à sa décision*, publié après son décès à Paris en 1759 dans la 2^e édition de ses *Principes de la jurisprudence française*, où il estimait possible de réduire à des éléments simples les faits juridiques, de les soumettre à la mathématique et (après avoir mentionné Leibnitz, Bernouville, Montmor et les Anglais) montrait qu'elle permettait « de mesurer d'un coup d'œil les divers degrés de probabilité des événements qui nous intéressent » et de « déterminer ce point précis du passage de la vraisemblance à la certitude » qui avait échappé jusqu'alors; « ce calcul des vraisemblances est une espèce d'analyse qui n'a point encore été tentée..., une nouvelle logique qui serait, sans contredit, beaucoup plus utile que la logique ordinaire, presque toute occupée de la seule construction du syllogisme ». Il va même jusqu'à espérer que « la politique... ne serait plus qu'une suite d'opérations arithmétiques qui embrasseraient toutes les parties de l'État et tout le système des événements » et que « la prudence, cette vertu des politiques, deviendrait un exercice uniforme de calcul et la sagacité qui lui a jusqu'ici tenu lieu de règle se trouverait en une sorte de mécanique aussi sûre que facile ». Ainsi, dès la première moitié du XVIII^e siècle, cet auteur proposait des méthodes aux sciences juridiques et sociales d'une hardiesse que n'osent même pas encore toujours avancer nos contemporains. Nous avons publié une brève étude sur ce précurseur, « Un juriste à redécouvrir, Michel PREVOST DE LA JANNES », dans *La Vie judiciaire*, 1974.

donnant ainsi une dimension nouvelle à la sociologie, notamment économique, et à l'histoire ⁽¹⁾. On se rappellera que l'axe dont nous avons parlé est orienté et que l'ordre des faits qu'il supporte (mariage avant ou après la majorité; donations avant, lors ou après le mariage, etc.) varie selon les époques et les milieux et n'est pas indifférent, non plus que la vitesse des événements (du paiement des dettes avant ou après l'échéance, de la délivrance plus ou moins rapide des legs selon la nature et l'importance des biens légués et la qualité des héritiers et des légataires, etc.), rang et vitesse qui sont donc à introduire en mémoire de l'ordinateur.

Nous présentons ci-après, à titre d'exemple sommaire, un tel axe commenté; il paraît inutile de préciser qu'il s'agit ici d'un modèle extrêmement simplifié mentionnant une faible partie des événements du schéma notarial et comprenant seulement quelques-unes des liaisons avec les autres axes (autres séries de registres documentaires); ce sont les données y reproduites qui figureront sur les documents individuels et familiaux à introduire dans la mémoire de l'ordinateur.

AXE TEMPOREL



1. Actes de naissance et baptême (domicile, âge des parents, parrains, etc.).

2. Événements religieux, tels que confirmation...; liaison avec les axes religieux (archives paroissiales, diocésaines...); études et diplômes profanes et ecclésiastiques (catéchismes, brevets d'études religieuses); liaison avec les archives des établissements d'enseignement de toute nature (civils, privés profanes comme religieux).

1. De telles méthodes permettraient même sans doute, non seulement de pallier les lacunes de documentation à l'intérieur de la zone étudiée elle-même par recoupements d'un axe à l'autre, mais même dans des ensembles spatiaux et temporels différents (supposons par exemple que les archives paroissiales, donc démographiques, de la période de la Régence à Dijon aient disparu et subsistent à Besançon, deux villes socialement et économiquement susceptibles de comparaisons valables; si l'étude statistique du milieu des officiers et parlementaires dans les archives notariales, fiscales, sanitaires, épiscopales, etc., permet de comparer quantitativement les états de fortune, les comportements économiques et religieux, les états de santé, l'habitat, etc., desdits milieux dans les deux villes, des méthodes statistiques et démographiques connues permettront de reconstituer l'état de la démographie de ce milieu à Dijon avec une approximation chiffrable.

3. Tutelles (testamentaires, datives, légales); états, dignités, professions, fonctions, etc., des tuteurs et subrogés tuteurs; leurs qualités.

4. Successions recueillies avant le mariage (montant, nature, de qui, etc.); donations reçues (par qui, pourquoi, en avancement d'hoirie ou autrement, charges imposées...); renvoi completif aux autres actes (archives de l'enregistrement, du contrôle des actes, du tabellionage, etc.).

5. Émancipation (motifs; moyens).

6. Sommations respectueuses aux parents (en vue de mariage).

7. Contrat de mariage (avec qui? étude des groupes d'existence; régime adopté; dots et apports; conditions et avantages particuliers; témoins; domiciles; signatures; etc.).

8. Mariage (qu'on veillera le cas échéant à intégrer dans la séquence des actes préparatoires, tels que fiançailles, et correctifs, tels que séparations de biens, de corps, divorce, annulation).

9. Naissances et adoptions : durées de vie des enfants; leurs états, mariages, dots constituées, professions religieuses (ordre, montant des rentes ou titres cléricaux, âge de la profession, etc.), établissement des enfants, donations et dons manuels reconnus...

10. Donations recueillies et successions reçues pendant le mariage (voir au n° 4 ci-dessus).

11. Actes à cause de mort (souvent en séquence, se complétant, corrigeant, annulant) : testaments, donations entre époux ou à tiers; de quoi, à qui, dans quel esprit (familial, religieux, bienfaisance...); avantages en usufruit ou en toute propriété; legs universels ou particuliers; fondations.

12. Reconnaissances de cens (rôles actifs et passifs).

13. Foi et hommage (*id.*). Reconnaissance à terrier.

14. Marchés.

15. Actes et faits juridiques divers (comprenant naturellement le plus souvent liaison avec les documents correspondant aux axes autres que l'axe notarial, notamment les archives du contrôle, de l'enregistrement, des hypothèques, judiciaires, religieuses, etc., dont les éléments figureront aussi sur le document individuel à mettre en mémoire) : lettres de voiture; sociétés; difficultés avec les tiers (accessibles non seulement par les documents judiciaires, mais par les registres de contrôle des exploits d'huissiers, les actes publics ou ssp. de réparation d'honneur, d'arrangement, transaction, constitution de servitudes, arbitrages, etc.); baux actifs et passifs (renvois complétifs aux registres de contrôle et d'enregistrement, et autres documents d'imposition des locataires et propriétaires. Étude de l'habitat du ménage et de son évolution); nombreux autres types d'actes.

16. Ventes (et échanges) de biens meubles et immeubles : mode de paiement du prix, importance de celui-ci; intérêts pour prix ou partie de prix non payé; acquisition par la communauté ou un seul des conjoints; en remploi de quels biens?; durée de propriété et mode d'entrée en propriété; reventes; etc. (voir plus haut).

17. Prêts : durée, taux d'intérêts, sûretés, etc. (voir plus haut). Actes subséquents : abandons à créanciers, atermoiements, unions de créanciers, ventes forcées (renvois complétifs aux archives judiciaires, aux contrôles des procès-verbaux d'annonces de ventes publiques, aux journaux d'annonces légales), quittances et mainlevées de sûretés.

18. Séparations de biens, de corps, divorces, annulations de mariages (motifs). Liquidations de communauté après divorce ou séparation (inventaire, partage amiable ou judiciaire, etc.).

19. Acquisitions et ventes de rentes (sur une ou plusieurs têtes, viagères, rachetables, etc.).

20. Mutations d'offices, clientèles, fonds de commerce, droits incorporels divers.

21. Interdictions, condamnations, faillites, réhabilitations; prison (axe des archives des divers tribunaux, de la maréchaussée, des polices, etc.).

22. Activités commerciales (rapports avec les archives des communautés de métiers, chambres de commerce, juridictions consulaires), industrielles ou agricoles (autres axes parallèles correspondants).

23. Services militaires, diplomatiques, administratifs (rapports avec les axes documentaires des ministères (Guerre, Affaires étrangères, etc.).

24. Santé (renseignements figurant dans les testaments faits authentiques en raison de déficiences diverses du testateur; actes de toute nature passés selon des formes particulières pour cause d'infirmités telles que paralysie, cécité, surdité, etc.). Renvois complémentifs aux archives hospitalières et de l'Assistance publique (et des compagnies d'assurances en histoire contemporaine).

25. Décès de l'un des époux (correspondances avec les archives civiles et religieuses).

26. Inventaire ou notoriété après décès. Dévolution des biens (à qui, comment, combien?). Nature de l'actif inventorié : mobiliers, tableaux (leurs sujets), livres, matériel industriel, agricole ou commercial, argenterie, bijoux, analyse des « papiers et titres », existence d'une résidence secondaire, parts de sociétés (renvoi completif aux archives du Tribunal de commerce, des juridictions consulaires, de l'enregistrement); précautions à prendre dans l'interprétation. Passif (créanciers, combien, pourquoi?). Les héritiers : présents, représentés (par qui), absents au sens juridique du terme; ascendants subsistants, collatéraux, conseils judiciaires d'héritiers, enfants légitimes, adoptés, naturels, adultérins; dispersion géographique et professionnelle des héritiers. Successions vacantes (État seul ayant droit). Scellés apposés ou non; à la requête de qui?

27. Déclaration de succession (renvoi aux archives fiscales).

28. Délivrances de legs (nombre, importance, nature).

29. Renonciations à succession; par qui et pourquoi. Acceptations sous bénéfice d'inventaire.

30. Tutelle des enfants mineurs (nombre et âge de ceux-ci; renseignements sur l'organisation de la tutelle).

31. Maintien de l'indivision ou partage. Partage amiable ou judiciaire, quote-part et nature des biens attribués à l'époux survivant et aux enfants légitimes, naturels, adultérins selon sexe, état, profession; prise en charge du passif; frais funéraires. Vente publique de biens provenant de successions avec des mineurs ou après renonciation (correspondances dans les axes d'archives judiciaires et de contrôle des actes : par exemple contrôle des procès-verbaux des prônes de curés annonçant les ventes publiques).

31 à 32. Période de veuvage du survivant; elle peut comprendre des événements comparables pour la plupart à ceux intervenus dans les périodes précédentes; elle se termine par le décès (art. 33) ou par le remariage du survivant (art. 34).

Période post-33 : comparable à la période post-25.

Période post-34 : elle peut comprendre notamment des enfants du 2^e mariage. Éléments d'étude des différences socio-économiques de ces enfants avec ceux du 1^{er} mariage.

35. Décès de l'époux survivant. Puis règlement de sa succession (éléments nouveaux le cas échéant dus au concours d'enfants des deux lits).

L'étude longitudinale, sur plusieurs générations, avec mesure des pentes des changements socio-économiques entre celles-ci, peut être envisagée, en continuant selon les mêmes méthodes l'alimentation de la mémoire de l'ordinateur; évidemment sur le plan graphique, la partie terminale de l'axe individuel devient la racine d'une arborescence dont les embranchements naissent avec les divers enfants issus du mariage (et dont la représentation est d'ailleurs exactement inverse de celle d'un arbre généalogique classique).

On doit enfin insister dans l'étude linéaire qui précède, comme nous y avons déjà fait allusion plus haut, sur le fait qu'il s'agit d'un axe orienté et que la considération des vitesses relatives d'accomplissement des processus juridiques, économiques, familiaux, etc., est importante : exemples de comparaison de la durée différente de propriété des biens selon la façon dont ils sont entrés dans le patrimoine, de la durée des indivisions selon les groupes sociaux et la nature des biens, de celle des prêts et délais de paiement des prix de vente, du paiement après poursuites en cas de non-respect des échéances par le débiteur, du délai entre testament et décès, entre décès et partage, délivrance des legs, vente des biens recueillis dans la succession, etc.; l'importance du flux des événements est bien entendu à prendre également en considération (nombres relatifs entre périodes et entre personnes des prêts, ventes, procès, etc.).

CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés dans cet article de montrer que la masse apparemment sans lien visible entre eux des faits de toute nature dispersés tant dans les documents notariaux que dans les archives les plus diverses peut être, d'abord répartie statiquement et dynamiquement selon les types d'activité auxquels elle se réfère, puis divisée en éléments simples regroupables en une séquence logique, qui est celle de la vie des êtres humains (les démographes ont déjà résolu pour leurs propres besoins la plupart des problèmes de couplage que leur posait l'existence de données sur un même individu dans plusieurs séries de documents : cf. notamment le programme Ochelaga mis au point par le Département de démographie de l'université de Montréal pour l'identification des noms propres malgré les variations orthographiques qui, partant du nom relevé sur les actes, construit une « trame » formée par trois lettres, l'initiale et les deux premières consonnes prononcées). Les renseignements ainsi recueillis peuvent être alors mis en mémoire d'ordinateur individu par individu par des méthodes banales et leur utilisation par le chercheur en sciences humaines ne pose plus alors que des problèmes ordinaires d'informatique de gestion (ici, d'un stock de données socio-économiques). Il sera dès lors possible, si le programme d'étude porte, par exemple, sur Dijon et ses environs du début du xviii^e siècle à la fin du xix^e, de suivre facilement l'évolution sociale, économique, culturelle, religieuse, etc., des familles examinées à la fin du xvii^e siècle, d'établir les corrélations les plus diverses entre nombre d'enfants,

instruction, piété, legs aux établissements charitables, santé ⁽¹⁾, âge au mariage, fréquence et nature des procès, propriétés immobilières, nombre de livres possédés, migrations familiales en provenance ou vers d'autres régions que celle examinée, etc., fournissant ainsi une matière dont il ne semble pas que nous ayons eu même de loin l'équivalent jusqu'ici pour l'analyse statistique. Les sciences humaines peuvent se donner, grâce à l'état dans l'ensemble satisfaisant de nos archives, spécialement notariales, d'état civil, du contrôle et de l'enregistrement, un incomparable instrument d'étude, sans risque éthique ni politique si l'on prend le soin de le limiter aux générations disparues. Souhaitons que ses responsables mettent en œuvre cette possibilité ⁽²⁾.

Jean-Paul Poisson

1. L'étude de certaines infirmités d'origine génétique pourrait même s'en trouver facilitée, en reculant de plusieurs siècles quelquefois la connaissance de leur apparition, grâce aux moyens signalés plus haut (voir notamment dans le texte la rubrique 24 : Santé).

2. Il y aurait intérêt à cet égard à coordonner les diverses tentatives qui s'esquissent, parmi lesquelles nous citerons :

Celle de l'équipe belge de Liège qui expérimente actuellement la mise sur ordinateur des noms des notaires liégeois (qui étaient mal connus pour les siècles passés) et d'éléments du contenu de leurs actes (*cf.* le numéro spécial de la revue *Archives et Bibliothèques de Belgique* de 1971, qui a publié les Actes du colloque de Bruxelles tenu la même année sur « L'utilisation des ordinateurs et la recherche en sciences humaines »).

L'expérience tentée sur une petite échelle par les Archives nationales françaises en vue d'étudier la mise sur fiches perforées d'une partie du contenu des actes notariés dont elle assure la conservation.

Les projets d'étude de la transmission intergénérationnelle des patrimoines familiaux préparés par le Centre d'ethnologie française du musée de l'Homme.

Enfin, les tentatives déjà partiellement couronnées de succès menées dans le Notariat français en vue de la formalisation des actes pour leur rédaction automatique (notamment au Centre d'informatique notariale de Paris et dans les services d'informatique de l'office de M^e Lacourte et de ses associés), et envisagées également dans les conservations d'hypothèques et les services de l'Enregistrement-successions. Ceux-ci, s'ils aboutissent à des réalisations généralisables pourraient être particulièrement intéressants. En effet, chacun envisage actuellement de mener sa propre tentative de formalisation des actes en fonction de ses seuls besoins, et le gaspillage d'efforts, d'hommes, de locaux et de crédits qui en résulte risque d'aboutir à une série d'échecs. Or l'acte juridique est analysé par l'informaticien notarial avant sa rédaction, pour permettre sa confection automatique; l'ordinateur garde dans les réalisations actuelles les instructions en mémoire pendant quelques semaines pour pouvoir effectuer les formalités subséquentes (établissement des expéditions, grosses, bordereaux d'inscription d'hypothèques ou nantissements, fiches administratives diverses); il suffirait donc de transmettre les éléments mis en mémoire avec l'original ou l'expédition de l'acte aux Services d'archives administratives chargées de leur conservation pour éviter d'abord à ceux-ci d'avoir à reproduire eux-mêmes à une nouvelle mise en mémoire, et ensuite aux organismes de recherche économique, sociologique ou historique d'avoir eux-mêmes dans l'avenir (après péremption des délais légaux pour les renseignements personnels) à procéder à ce travail pour leurs propres recherches (le même processus serait à envisager pour les jugements et exploits d'huissier mis en forme par ordinateur si les tentatives entreprises en ce sens par la Division de l'informatique du ministère de la Justice aboutissent); le tout est de coordonner entre les diverses parties prenantes, créateurs d'actes, conservateurs et utilisateurs divers, la mise en mémoire initiale. Puisse cet article être un élément cristallisateur de ces efforts.

ANNEXE

*Exemple de regroupement socio-économique des actes notariés :
l'Ile-de-France (Maurice) en 1787*

Nous dirigeons actuellement une étude de l'activité socio-économique telle qu'elle se traduit par l'analyse statistique du contenu des actes notariés, au moyen de coupes à diverses périodes, du début du xviii^e siècle à nos jours. Le travail sur l'année 1749 est actuellement le plus avancé. Sans préjudicier à des analyses beaucoup plus détaillées, menées notamment à Paris, nous procédons à un examen comparatif de l'activité d'un certain nombre de villes françaises et étrangères. Les premiers résultats ont été publiés (dont certains dans ce Journal) pour Paris, Versailles, Lyon, Reims, Amiens, Lille, Troyes, Rouen, Orléans, Tours, Nantes, Besançon, Dijon et Genève; d'autres sont en voie d'achèvement pour Metz, Nancy, Perpignan, Bordeaux, Aix, Marseille, Avignon, Digne, Évreux et Pondichéry; d'autres enfin débutent (Chambéry) ou sont en préparation.

Pour ces études, et afin d'effectuer une première mise en ordre de l'apparement inexploitable diversité des actes, nous avons regroupé ceux-ci (outre le résidu de ceux restant inclassables du fait de leur trop grande généralité ou de leur bi- ou multivalence) en 4 grandes catégories socio-économiques :

1^o Actes relatifs à des opérations de crédit, se rapportant soit à la naissance de celles-ci (constitutions de rentes et obligations notamment), soit à la période intermédiaire entre la naissance et la fin du crédit (transports de créances, atermoiements, par exemple), soit à sa fin (quittances, abandons de biens).

2^o Actes de mutations de propriété ou de jouissance (ventes, baux) et autres actes se rapportant à l'activité économique (sociétés commerciales, apprentissages, etc.). Ces actes comportent souvent une opération de crédit; d'autre part les actes de crédit ont le plus souvent une finalité économique. La distinction entre ces deux groupes d'actes est donc plutôt de degré dans l'importance du rôle du crédit que de nature.

3^o Actes se rapportant au droit de la famille.

4^o Actes se rapportant à la vie ecclésiastique et nobiliaire (droit d'Ancien Régime).

Nous voudrions donner ici seulement un exemple simple de regroupement des actes par catégories socio-économiques, que nous prendrons en dehors de ce groupe de travail sur l'année 1749. Il s'agit du détail encore inédit de l'activité socio-économique à l'Ile-de-France (Maurice) en 1787, telle que la révèle le dépouillement des répertoires de 6 notaires conservés à la Section outre-mer des Archives nationales à Paris ⁽¹⁾. Il paraît inutile de revenir ici sur la foule d'études économiques et sociales que peut fournir l'analyse statistique de tels documents qui, naturellement, peuvent être beaucoup plus étendus, puisque nous avons limité notre tableau, s'agissant d'un simple exemple illustratif, à 6 notaires, études qui ne prendraient d'ailleurs toute leur valeur qu'avec un échantillon plus important (ceci non seulement pour les problèmes comparables à ceux que posent les sociétés européennes mais aussi pour les questions spécifiques aux colonies (ventes, donations, échanges et affranchissements d'esclaves; opérations maritimes diverses, etc.). La 4^e rubrique plus haut mentionnée pour la métropole en 1749 (vie ecclésiastique et nobiliaire) n'a pas d'application ici (voir tableau joint).

1. Nous avons déjà attiré l'attention sur l'intérêt d'une telle étude dans notre article « Actes notariés et histoire coloniale » paru dans *La Gazette des Archives*, 2^e trimestre 1973, qui fournit certains résultats et contient notamment un tableau de la répartition saisonnière de l'activité socio-économique dans cette colonie à ladite époque.

TABLEAU

Ile de France — 1787

Nature des actes	Maitre Audibert	Maitre Auffray	Maitre Balu	Maitre Balin	Maitre Château	Maitre Douaud	Total	% de l'ensemble des actes	% des actes classables
<i>Actes se rapportant directement à des opérations de crédit</i>									
Quittances.	8	32	46	35	32	13	166		
Obligations	9	2	15	17	20	3	66		
Transports et délégations	1	2	4	8	9	1	25		
Sociétés	2	—	7	3	1	3	16		
Dépôts (d'obligations, grosses et reconnaissances)	—	—	5	2	—	2	9		
Dissolutions de sociétés.	—	1	2	1	1	—	5		
Délibérations de créanciers	—	1	—	1	—	1	3		
Acquiescements (à délibération de créanciers).	—	—	—	2	—	—	2		
Union de créanciers	—	—	—	—	—	1	1		
Atermolement par créancier.	—	—	—	—	—	1	1		
Convention (entre débiteur et créancier)	—	—	—	—	1	—	1		
Transaction après obligation	—	1	—	—	—	—	1		
Dépôt de solde de prix.	—	1	—	—	—	—	1		
Remise	1	—	—	—	—	—	1		
Grâce en faveur de	—	—	1	—	—	—	1		
Constitution de rente.	—	—	—	1	—	—	1		
Ratification d'obligation	—	—	—	—	—	1	1		
Cautonnement.	—	—	1	—	—	—	1		
Dation (d'esclave) en paiement de prix	—	—	—	—	—	1	1		
Déclaration relative à société.	—	—	—	—	—	1	1		
Dépôt de mémoire médical	—	—	—	1	—	—	1		
	21	40	81	71	64	28	305	35,92	46,85
<i>Actes de mutation de propriété ou de jouissance (comportant souvent une opération de crédit) et autres actes en rapport avec l'activité économique.</i>									
Ventes immobilières	20	26	34	36	32	16	164		
Baux immobiliers	—	—	9	4	4	—	17		
Échanges immobiliers.	—	2	3	6	—	—	11		
Ventes de bateaux	—	5	1	2	—	—	8		
Ventes d'esclaves.	—	—	2	1	3	—	6		
Dépôts d'actes de ventes	—	—	—	4	—	—	4		
Marchés.	—	2	1	1	—	—	4		
Ratification (de ventes immobilières)	—	—	1	2	—	—	3		
Contre-lettres	—	—	—	2	—	1	3		
Publication en vue d'une (même) adjudication de travaux	—	3	—	—	—	—	3		
Déclaration de commande.	—	1	—	—	—	—	1		
Vente de fonds de boutique.	—	—	1	—	—	—	1		
Vente de marchandises	—	1	—	—	—	—	1		
Échange de noirs	—	1	—	—	—	—	1		
Abandon de droit de vue.	—	—	—	—	—	1	1		
Cession de bail de maison	—	—	—	—	1	—	1		
Quittance de loyer.	—	—	—	—	1	—	1		
Cession de marché	—	—	—	—	—	1	1		
Déclaration relative à l'armement d'un bateau	—	1	—	—	—	—	1		
Acte d'affrètement	—	—	—	1	—	—	1		
Procuration pour équiper un navire	—	—	—	—	1	—	1		
Procès-verbal d'avarie	1	—	—	—	—	—	1		
Dépôt de facture.	—	—	1	—	—	—	1		
Apprentissage	—	—	1	—	—	—	1		
Engagement commercial	—	—	—	—	—	1	1		
Procuration (par débiteur et créancier, à un négociant)	—	—	—	—	—	1	1		
Traité pour nourriture	—	—	—	—	—	1	1		
	21	42	54	59	42	22	240	28,27	36,86

Nature des actes	Maitre Audibert	Maitre Auffray	Maitre Balu	Maitre Balin	Maitre Château	Maitre Douaud	Total	% de l'ensemble des actes	% des actes classables
<i>Actes en rapport avec le droit de la famille</i>									
Contrats de mariage	4	7	13	10	4	4	42		
Testaments et dépôts de testaments .	2	3	9	15	1	2	32		
Notoriétés (concernant questions familiales et successorales) . . .	—	5	3	—	1	—	9		
Déclarations (mêmes questions) . .	—	2	1	—	1	—	4		
Donations	—	1	2	—	—	1	4		
Transactions après fin de tutelle . .	—	2	—	—	—	—	2		
Ratifications de partage successoral .	—	—	—	—	2	—	2		
Quittances de sommes successorales .	—	2	—	—	—	—	2		
Quittances de compte de tutelle . .	—	—	1	1	—	—	2		
Dons mutuels	—	—	—	1	1	—	2		
Quittance de dot	—	—	—	1	—	—	1		
Procurations pour recueillir succession	—	1	—	—	—	—	1		
Vente de droits successifs	—	—	1	—	—	—	1		
Continuation de communauté	—	—	—	1	—	—	1		
Transaction entre époux	—	—	1	—	—	—	1		
	6	23	31	29	10	7	106	12,50	23,32 (651 actes classables)
<i>Actes trop généraux ou indéterminés pour être classables</i>									
Procurations	3	7	11	10	29	13	73		
Dépôts (sans autre indication) . . .	6	8	15	18	8	7	62		
Accords et conventions (sans autre indication)	—	—	5	4	2	—	11		
Notoriétés (sans autre indication) .	4	—	3	2	—	2	11		
Déclarations (au profit de)	1	—	4	3	1	2	11		
Déclarations (sans indication)	1	—	4	3	1	—	9		
Déclarations d'affranchissement) . .	—	—	—	7	—	1	8		
Transactions	—	2	2	1	—	—	5		
Ratifications	—	1	—	1	—	1	3		
Dépôts de sentences arbitrales	—	—	—	—	2	—	2		
Décharges	—	1	—	—	1	—	2		
Protestation	—	1	—	—	—	—	1		
	15	20	44	49	44	26	198	23,32	
Totaux généraux	63	125	210	208	160	83	849		
849									

Ce tableau est un exemple d'études synchroniques. Bien entendu les données recueillies peuvent l'être sur une période plus ou moins longue et donner lieu à des études sérielles. Nous citerons seulement deux exemples de tels travaux sériels : le premier est celui de notre étude économique de la période 1715-1726, celle du système de LAW, d'après l'évolution des indicateurs socio-économiques notariaux, parue dans ce même Journal, et le second celui de notre examen plus développé de la situation économique à Paris à l'époque de la Fronde, à paraître prochainement dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, où l'analyse, portant sur les onze années 1645-1655, permettra à l'ordinateur de dresser de nombreux tableaux de variation des diverses activités économiques d'après les actes correspondants et d'établir automatiquement les courbes qu'ils traduisent, méthode qui paraît susceptible de renouveler la connaissance des fluctuations économiques et en particulier la problématique de l'économie de la période de la Fronde ⁽¹⁾.

Nous fournirons bien entendu aux lecteurs tous renseignements utiles sur telle ou telle des enquêtes basées sur l'étude statistique des actes juridiques en cours qui les intéresseraient.

1. Nous préparons un article d'après les mêmes méthodes d'étude statistique sérielle des indicateurs socio-économiques notariaux sur la vie des affaires à Paris pendant la guerre de Succession d'Espagne.